OBSERVATIONS

RAPIDES

Sur l'organisation des monnoies, présenté à la convention Nationale, le 4 pluviose par le comité des assignats et monnoies.

LE comité des assignats dans son dernier rapport sur l'organisation des monnoies, débute par la suppresssion de tous les atteliers monnétaires, excepté celui de Paris ; cette réforme qui, bien considérée, ne présente aucun avantage, auroit pour la fabrication des assignats métalliques deux inconvéniens, dont l'un rendroit pour ainsi dire nul pendant long-tems, l'effet de leur émission, pour une grande partie de la République : d'un côté, la fabrication de ces assignats étant concentrée dans un seul attelier, seroit très-lente en comparaison de l'activité qu'elle doit avoir et qu'elle aura, si on y emploient tous les atteliers monnétaires;

LA

d'un autre côté, avant que ces nouveaux signes représentatifs seroient disséminés dans toute la République, par l'effet de la circulation, il s'écouleroit peut-être plus de trente ans. En attendant, beaucoup de départemens ne connoîtroient les assignats métalliques que par la loi qui en ordonne la fabrication. Le comité des assignats ne sauroit se dissimuler cette vérité; quant à l'identité qu'on veut mettre de cette fabrication, les faiseurs du projet (qui ne sont pas tous du comité) se mentiroient à eux-mêmes, s'ils ne convenoient qu'en envoyant les coins tous faits dans les différens atteliers, on l'obtiendroit aussi bien que dans un seul, pour ce qui concerne l'empreinte; le comité a déjà senti cette vérité, puisque dans ses rapports précédens, il a proposé un attelier unique de gravure.

Le monnoyage à la virolle est aussi praticable dans cent atteliers que dans un seul, alors il n'est pas permis de douter qu'on n'obtînt aussi cette identité, dans les dimentions des espèces; quant à l'alliage et au dérochement des flaons, il y auroit de l'impudence à soutenir que les atteliers monnétaires des départemens ne fabriquent pas aussi bien que celui de

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

Paris, car il ne faut que comparer leur fabrication de monnoie de cloche avec celle de cet attelier, pour se convaincre qu'ils fabriquent mieux, et meilleur marché : ainsi voilà l'un des prétendus avantages du projet de supression démontré nul.

Voyons maintenant ce que devient l'économie qui doit résulter de cette mesure.

Il est certain que la suppression des différens fonctionnaires des monnoies, diminuera les frais de cette administration ; mais n'en coutera-t-il pas pour faire transporter à Paris les matières et la fabrication, n'y coutera-t-elle pas plus cher qu'ailleurs ? Il suffit qu'elle y coute par marc seulement trois deniers de plus que dans les autres atteliers, pour que cette économie se change en une augmentation de dépense ; or, la plupart des atteliers que l'on veut supprimer, peuvent fabriquer, six deniers par marc, meilleur marché que celui de Paris ; il ne s'agit que de les y obliger, et alors on obtiendra une économie réelle ; indépendamment de cela, observez qu'on peut se dispenser de payer un traitement annuel aux entr-preneurs

de la fabrication, et qu'on n'aura plus besoin de graveur particulier.

D'après ces considérations, il est évident que la suppression des atteliers mounétaires seroit diamétralement opposée à l'intérêt public ; on ne l'a considérée que relativement à la fabrication des assignats métalliques ; elle auroit de plus grands inconvéniens pour la fabrication de la monnoie d'or et d'argent, comme cela a été démontré toutes les fois que ce système a été produit ; l'auteur de ces observations, se dispense de le prouver de nouveau, parce qu'il ne pourroit que répéter ce que beaucoup d'autres ont dit à ce sujet :

Passons maintenant à la nouvelle organisation des monnoies, et l'on va voir que les faiseurs du projet s'y sont écartés de leur système d'économie.

La nouvelle organisation des monnoies présente, quant aux fonctionnaires, plus d'inspecteurs que d'inspectés : on y voit une commission générale composée de cinq membres grassement payés, puisqu'on fixe leur traitement à six mille livres pour chacun, indépendemment

d'un magnifique logement, dans l'attelier : une telle prodigalité pour des individus qui n'auroient presque rien à faire, puisqu'un homme un peu accoutumé au travail, feroit facilement leur besogne, doit donner une idée peu avantageuse des lumières des faiseurs du projet, et du désintéressement de la commission actuelle des monnoies, qui a essentiellement coopéré aux travaux du comité des assignats ; trois mille livres et le logement, suffisent pour un commissaire général des monnoies, d'ailleurs une commission des monnoies est-elle bien nécessaire ? et si elle l'est, doit-elle être composée de cinq membres ? C'est une question qu'il importe que le comité des assignats examine mûrement.

Le travail des commissaires de la trésorerie nationale, est sans contre dit cinquante fois plus étendu que celui de la commission des monnoies, et cependant ils ne sont que six ; moyennant un de plus, la trésorerie nationale pourroit facilement se charger des monnoies, et elle les administreroit beaucoup mieux que la commission ; ce plan seroit d'ailleurs très-économique.

Le comité des assignats propose de nommer un agent national pour mettre en lingots l'or et l'argent, il fixe à six mille livres le traitement de ce fonctionnaire, et la commission des monnoies demeure chargée de fournir le combustible, et tout ce qui est nécessaire pour la fonte; cette mesure n'est rien moins qu'économique; pourquoi ne pas charger l'entrepreneur de la fabrication des assignats, de faire les lingots, on économiseroit par-là le traitement de l'agent national; ensuite, pourquoi ne pas faire de cette opération un objet d'entreprise? C'est le seul moyen de la rendre peu dispendieuse; on diroit que le faiseurs du projet, ne sachant comment rendre la commission des monnoies utile, ont voulu lui créer des occupations en la chargeant de fournir les choses nécessaires pour la fonte.

Comment le comité des assignats a-t-il pu oublier que lorsque les individus qu'on charge d'une opération de ce genre, n'ont point d'intérêt direct à y mettre de l'économie, ils s'embarrassent peu qu'elle coute plus ou moins.

On va terminer ces observations en faisant remarquer une contradiction frappante dans le

projet du comité : on y change de dénomination de directeur, en celle d'entrepreneur, et celle de commissaire national, en celle d'inspecteur de la fabrication, parce que, dit le comité, ces dénominations sentent le royalisme : on demande au comité si celles de contrôleur et d'inspecteur sont moins propres à rappeler la royauté, et même l'ancien régime, que celles qu'elles doivent remplacer ; les faiseurs du projet ne sauroient nier qu'il n'y eut, même avant la révolution, des contrôleurs et des inspecteurs en monnoie. Qu'on juge, par-là, du dégré de réflexion qu'on a mis à faire ce projet, qui, bien considéré, ressemble parfaitement à la fausse monnoie, qui ne peut être utile qu'à celui qui l'a faite.